

# VIDE GRENIER

**Organisé par le COMITE DES FETES  
DE VELESMES-ESSARTS**

**DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025**

**de 6H30 à 17H00**

**BUVETTE ET RESTAURATION**

**SUR PLACE**

**FICHE INSCRIPTION**

Le comité des fêtes de Velesmes-Essarts organise un vide-grenier le dimanche 08 septembre 2024 de 6h30 à 17h00 aux abords de la maison pour tous de Velesmes-Essarts.

Prix de l'emplacement : **6.00€ les 2.50 mètres** (8.00€ le jour même **si places disponibles**)

Le règlement peut s'effectuer en espèces ou en chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Velesmes-Essarts.

Nous vous demandons de fournir **IMPERATIVEMENT** à l'inscription :

- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité de la personne majeure présente sur le stand
- L'attestation inscription vide-grenier ci-jointe dûment remplie et signée (page 4).
- Le coupon règlement signé (page 2)
- Le règlement (chèque ou espèces).

En cas de pièce manquante, la réservation ne sera pas validée !

Nous vous remercions d'avance de votre participation.

Les organisateurs

Contact : 06.70.44.47.85 ou comitevelesmes25410@gmail.com

+++++

## Coupon règlement

Ma réservation :

Nombre d'emplacement de 2.50 mètres ..... X 6.00€

Total : ..... €

Règlement par chèque bancaire à l'ordre du Comité des fêtes de Velesmes-Essarts

A adresser au plus tard pour le **Lundi 01 septembre 2025** à :

COMITE DES FETES- Vide grenier

mairie

16 grande rue

25410 VELEMES-ESSARTS

**J'ai pris connaissance et approuve le règlement.**

**Signature**

-----

## REGLEMENT

### Article 1 : Horaires

Les exposants devront se présenter le Dimanche 07 Septembre 2025 entre **6 heures 30** (pas avant, même si le personnel est présent) et 8 heures. Passé ce délai et sans avertissement, le Comité des fêtes de Velesmes-Essarts disposera de leur emplacement

### Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée **dès réception des 4 documents** dûment remplis et signés (le règlement est à l'ordre du Comité des fêtes de Velesmes-Essarts), au plus tard le :

**Lundi 01 septembre 2025.**

Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Il n'y a pas systématiquement un mail de confirmation. En cas de manque d'un des documents, le comité ne s'engage pas à réserver les emplacements

Toute réservation non accompagnée du règlement total ne sera pas prise en compte.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non présentation de votre part.

Sauf en cas d'alerte météo ou problème d'organisation, le comité n'annulera pas et ne remboursera pas les inscriptions (même en cas de pluie)

### **Article 3 : Emplacement**

Les emplacements se situent aux abords de la maison pour tous de Velesmes-Essarts.

Le Comité des fêtes de Velesmes-Essarts sera seul juge quant à la distribution des emplacements.

Les emplacements matérialisés sur le sol devront être respectés (les organisateurs pourront vous demander de retirer les objets qui dépassent) et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous les détritrus à la fin de la journée.

Il n'y a pas d'électricité au niveau des emplacements, ni de prêt de table ou de vitabris.

**Aucun véhicule ne pourra rester sur place**, un parking exposant se situe plus haut (terrain de pétanque). Les petites remorques seront acceptées sur demande au moment de l'inscription en fonction des places disponibles.

### **Article 4 : Dommages subis par les exposants**

Le Comité des fêtes de Velesmes-Essarts ne sera en aucun cas responsable des pertes, dommages, des détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leur risque et péril.

### **Article 5 : Obligations légales de l'exposant**

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité) et devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrits les assurances utiles. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale.

**Tout exposant souhaitant quitter son emplacement en cours de journée ne pourra pas rentrer son véhicule vers celui-ci avant 17h00** (Il peut partir à tout moment, le comité ne sera pas responsable des produits restés sur place)

### **Article 6 : Tarif des réservations**

6.00 euros l'emplacement de 2.50 mètres.

8.00 euros le jour même sous réserves de disponibilités

### **Renseignements :**

06.70.44.47.85 ou comitevelesmes25410@gmail.com

### **Retour des dossiers d'inscription à :**

COMITE DES FETES- Vide grenier

mairie

16 grande rue

25410 VELEMES-ESSARTS

**Organisateur : Comité des fêtes de Velesmes-Essarts**

**ATTESTATION INSCRIPTION VIDE-GRENIER**

**Personne Physique**

Se déroulant le 07/09/2025 à Velesmes-Essarts

Je soussigné (e),

Nom : ----- Prénom : -----

Né (é) le : ----- à Département : ----- Ville : -----

Adresse : ----- Code postal : -----

Tél : ----- Email : -----

Titulaire de la pièce d'identité N° -----

Délivrée le : ----- par Préfecture de : -----

N° immatriculation de mon véhicule : -----

Déclare sur l'honneur,

- De ne pas être commerçant (e) et/ou professionnel
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- les articles de contrefaçon sont interdits à la vente

J'ai pris connaissance du règlement

Fait à : .....- le .....

Signature :

Ci-joint mon règlement de ..... € pour ..... emplacement(s)

Attestation devant être obligatoirement remise à l'organisateur qui la joindra au registre à destination du maire de la Commune d'organisation et de la préfecture.